

MONTAGN' INFOS

La lettre d'information de Montagnole - Novembre 2024

DENEIGEMENT DES PARTICULIERS

Il est rappelé que le déneigement des voies et chemins privés n'est pas de la responsabilité de la commune. Toutefois la commune désire répondre de nouveau aux besoins manifestés par les Montagnolais afin que la voie privée de leur habitation soit déneigée.

Les tarifs sont échelonnés de 40€ à 60€ par habitation, selon la configuration des lieux. Pour plus de renseignements un exemplaire de la convention est à votre disposition à la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

La date limite d'inscription est fixée au 24 novembre 2024 inclus. Il n'y aura pas de dérogation.

Par ailleurs, nous vous rappelons que pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les services techniques de la commune ne sont pas autorisés à dépanner les véhicules bloqués sur la route ou les voies.



La gestion de ce service par la commune est de plus en plus difficile. Nous vous demandons de faciliter le travail des agents administratifs comme celui des agents techniques.

ENTRETIEN DES PLANTATIONS EN BORDURE DES ROUTES

Le défaut d'élagage des plantations en bordure des routes entraîne une menace permanente pour les usagers. Le Maire de la Commune, en vertu de ses pouvoirs généraux de police issus du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2212-2-2 du même code (issu de la loi du 17 mai 2011) est habilité à mettre en demeure tout propriétaire de procéder à l'élagage des plantations en cause.

Nous vous remercions de faire le nécessaire, si vous êtes concernés.

BRULAGES DES DECHETS

L'incinération de déchets y compris végétaux est interdite par le règlement sanitaire départemental (Article 84 de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986) et par l'arrêté préfectoral 2017-0248 du 22/02/2017.

Toute infraction peut être sanctionnée d'une amende de 450€.

BROYEUR DE VEGETAUX

Grand Chambéry met à disposition de la commune un broyeur une semaine par mois. La prochaine et dernière semaine pour l'année 2024 sera **du 4 au 8 novembre**.

DECHETTERIE MOBILE

Les prochaines dates vous seront données début 2025.
Pour plus de renseignements, rendez-vous sur :
<http://grandchambery.fr>



RECENSEMENT DE LA POPULATION - RAPPEL

Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025, la commune de Montagnole devra réaliser son enquête de recensement de la population.



Ce recensement est très important pour la commune et permettra de déterminer, entre autres la participation de l'Etat au budget de la commune, d'identifier les besoins en termes d'équipements collectifs (transports, crèches, écoles, pharmacies, commerces), de définir le nombre d'élus siégeant au conseil municipal et le mode de scrutin...

Dans le cadre de cette enquête, **la commune a besoin de 3 agents recenseurs**. (Contrat rémunéré pour les 4 semaines).

Vous voudrez bien vous rapprocher du secrétariat de la mairie soit par courrier, soit par mail (infos@mairie-montagnole.fr) soit directement à l'accueil. Merci de fournir votre CV ainsi qu'une lettre de motivation.

FEU D'ARTIFICE

La commune a autorisé (sur demande du restaurant des Saint Pères) un feu d'artifice **le 23 novembre 2024** vers 22h30 et **le 14 décembre 2024** vers 20h30.



BANQUE ALIMENTAIRE - RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

La Banque Alimentaire est à la recherche de bénévoles pour compléter ses équipes. Une matinée par semaine rejoignez les bénévoles pour les missions suivantes : chauffeur, préparation de commandes, trier fruits et légumes.



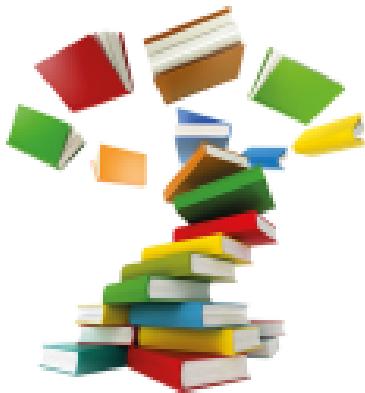
DECLARATION DES ARMES - CRÉATION COMPTE SIA

Les détenteurs d'armes chasseurs et tireurs sportifs devront avoir créé un compte personnel dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) avant **le 31 décembre 2024** sur le site suivant : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr pour conserver leur droit à acquérir, détenir et vendre des armes.

Afin de les accompagner dans leurs démarches, l'Etat met en place trois journées dédiées à la création de comptes SIA à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne et une journée à la maison cantonale de Modane.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de la commune en page d'accueil onglet "actualités"

BIBLIOTHEQUE



En novembre, la bibliothèque sera ouverte tous les samedis matin de 9h30 à 12h.

Vous serez également les bienvenus les vendredis 8 et 22 novembre de 17h à 18h30.

Laissez-vous tenter par "l'heure du conte" qui aura lieu le 9 novembre à partir de 10h30 mais aussi par "le Samedi des métiers", le 16 novembre à partir de 10h30 : Cécile viendra nous expliquer pourquoi il faut se laver les dents plusieurs fois par jour et en quoi consiste son métier.

MONT'TRAILERS - TRAIL

Le **10 novembre prochain**, pendant le trail, la circulation des véhicules sera modifiée dans notre village. Ces modifications ont été validées par des arrêtés municipaux.

Merci à chacune et chacun de les respecter afin d'assurer la sécurité des concurrents et des bénévoles participant à cette manifestation.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2024



Les anciens combattants vous convient au monument aux morts pour l'armistice de la guerre 14/18 à partir de 11h.

Un piquet d'honneur du 13^{ème} bataillon des Chasseurs Alpins de Barby et des élèves de notre école accompagnés de leur maîtresse seront présents. A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert par la municipalité.

VILLAGE CULTUREL - DIVERSES ANIMATIONS

Vous découvrirez en annexe les activités que le village culturel vous propose.

AAEM - VENTE DE BOUGIES POUR NOËL

L'AAEM organise une vente de bougies pour Noël en partenariat avec "Crème de bougie" (artisan sur Montagnole).

Vos commandes doivent parvenir à l'AAEM avant **le 22 novembre 2024** impérativement. Vous trouverez en annexe, le flyer et le bon de commande.

EXPOSITION DE CRÈCHES DU MONDE



L'exposition débutera **le dimanche 24 novembre 2024**. Ensuite l'église sera ouverte tous les samedis et les dimanches jusqu'au dimanche 5 janvier 2025 de 14h à 18h.

LA DRIERE PRÉPARE SON TÉLÉTHON

Le téléthon se tiendra comme chaque année à la salle des fêtes **le samedi 7 décembre**.

Comme tous les ans, vous trouverez des diots/polente, de la pizza et diverses pâtisseries à emporter. Une buvette avec vin chaud, pour affronter le froid, sera à votre disposition.

Les diots/polente sont à retenir à l'avance. Merci de faire bon accueil aux personnes qui vous proposeront des tickets (6 euros la barquette).

Que celles et ceux qui le souhaitent apportent dès 9 heures des pâtisseries et autres gourmandises pour approvisionner le stand.

Une urne sera installée pour recevoir les dons en espèces avec reçu ou chèque. Une tombola vous sera proposée avec le billet à 1€.

PAIN CUIT AU FEU DE BOIS

Depuis 3 ans, une équipe de bénévoles montagnolais vous proposent lors du Téléthon, du pain cuit au four à bois. La recette sera entièrement reversée à l'AFM Téléthon.



A VOS AGENDAS

Dimanche 24 novembre	:	AMER - Choucroute de la Saint André Salle des fêtes
Samedi 7 décembre	:	LA DRIERE - Téléthon et pain cuit au feu de bois Salle des Fêtes
Samedi 14 décembre	:	AAEM - Fête de Noël des enfants Salle des Fêtes
Samedi 14 décembre	:	CAFE ASSOCIATIF - Bricolage de Noël à 15h Salle n° 1
Mardi 17 décembre	:	Vœux du personnel, des associations et du CCAS
Samedi 11 janvier 2025	:	Vœux de la Municipalité à 18h Salle des Fêtes